



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2022 DAE 50 Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2022

PROJET DE DELIBERATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'attribution de Grands Prix de la Création est l'un des volets de la politique municipale de soutien aux métiers de la création, secteur d'activité significatif pour Paris en matière d'activité économique et d'emplois, de dynamisme culturel et touristique, de revitalisation des quartiers et de rayonnement international. À travers ces Grands Prix, la Ville de Paris apporte également son soutien à des filières qui souffrent particulièrement de la crise.

L'organisation d'un tel prix s'inscrit dans le cadre juridique de la convention conclue en 2021 entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France, autorisant notamment la Ville de Paris à attribuer des aides sur le fondement du régime « Prix » défini et mis en place par la Région.

Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris, au nombre de six, sont dotés par la Ville de Paris de 8 000 euros chacun. Les Prix sont dotés de façon complémentaire grâce à des mécènes privés via le Fonds de dotation pour les Ateliers de Paris. Ils sont décernés chaque année dans trois disciplines : la mode, le design et les métiers d'art. Ils sont destinés à distinguer deux professionnels dans chacune des trois disciplines :

Le Grand Prix de la Création récompense un professionnel pour la qualité de son projet et de son parcours, sa créativité, sa stratégie de développement et son engagement dans la transmission des savoir-faire ou l'innovation. Ce prix s'adresse aux professionnels déjà expérimentés, aux entreprises et marques dont le développement est avancé.

Le Prix Talent émergent récompense un professionnel dont le projet est prometteur. Le prix est un encouragement.

En 2022, les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris s'enrichissent d'un **7^{ème} prix dédié à l'accessoire de mode**. Ce prix est doté via le Fonds de dotation pour les Ateliers de Paris.

La composition du jury, ainsi que ses modalités de désignation, les règles de fonctionnement de celui-ci, les procédures de vote, ainsi que les dispositions relatives au dépôt des candidatures aux Grands Prix de la Création de la Ville de Paris sont précisées dans le règlement du concours annexé à la présente délibération que je vous demande d'approuver.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

